

Communication financière d'Attijariwafa bank

Première banque marocaine à
publier ses comptes semestriels
et annuels aux normes IFRS.



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Attijariwafa bank
SA au capital de 1929959600 DH - Siège social : 2, boulevard Moulay Youssef, 20000 Casablanca, Maroc
Téléphone +212 (0)22 22 41 69 ou +212 (0)22 29 88 88 - RC 333 - IF 01085221
www.attijariwafabank.com

Normes et principes comptables appliqués par le Groupe

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Attijariwafa bank à compter du 1^{er} semestre 2007 avec bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2006.

Principe de consolidation :

Norme :

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujéti et ce, même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : intégration globale, consolidation proportionnelle et mise en équivalence.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le Groupe Attijariwafa bank intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
 - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
 - La situation nette consolidée de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires consolidés de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les OPCVM dédiés sont consolidés conformément au SIC 12 qui explicite la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif.

Enfin, sont exclues du périmètre de consolidation les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

Les immobilisations :

Norme :

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût amorti ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût amorti

Le coût amorti correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

La juste valeur étant le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composantes correspond à la décomposition d'une immobilisation corporelle selon ses composants (constituants) les plus significatifs. Ils doivent être comptabilisés séparément et amortis de façon systématique sur la base de leurs durées d'utilité propres, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques y afférents.

La durée d'utilité représente la durée d'amortissement des immobilisations en IFRS.

La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe est de retenir le modèle du coût amorti. Toutefois, l'option de juste valeur pourrait être utilisée sans justification de ce choix avec comme contre partie un compte de capitaux propres.

Le Groupe a aussi opté pour ne pas incorporer les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition dans le coût des actifs y afférents.

Attijariwafa bank a décidé de ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Au niveau de l'approche par composantes, le Groupe a décidé d'isoler des composants dont la valeur brute est inférieure à 1 000 kMAD.

La méthode de reconstitution historique des composants à partir des factures d'origine a été rejetée. Il a été jugé plus réaliste de décomposer le coût historique d'origine selon la répartition du coût à neuf en fonction des données techniques.

Valeur résiduelle :

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle. En effet, la valeur résiduelle est logée au niveau de la composante pérenne du bien qui n'est autre que le terrain (qui par sa nature n'est pas amortissable).

Immeubles de placement :

Normes :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendant des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être applicable à l'ensemble des immeubles de placement ;

Le modèle du coût amorti.

Dans les deux cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la comptabilisation au bilan ou la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation, hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

La norme Groupe est aussi de retenir tous les immeubles d'exploitation loués à des sociétés hors Groupe

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Attijariwafa bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composantes. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexe.

Immobilisations incorporelles :

Norme :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du Goodwill) et sans substance physique.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- **Le modèle du coût ;**
- **Le modèle de la réévaluation.** Ce traitement est applicable si le marché est actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une incorporelle à durée d'utilité est indéterminée, elle n'est amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur la base de la dite durée.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe consiste à ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Les frais d'acquisition non encore amortis en tant que charges à répartir au 01/01/06 ont été retraités en contrepartie des capitaux propres.

Droit au bail :

Les droits au bail doivent être valorisés de façon fiable par le biais d'un expert externe. Dans le cas où cette valorisation s'avère difficilement réalisable, ces baux doivent être annulés en contrepartie des réserves consolidées.

Fonds de commerce :

Les fonds de commerce comptabilisés au niveau des comptes sociaux des différentes entités consolidées ont fait l'objet de revue pour valider le mode de leur comptabilisation dans le cadre des normes IAS/IFRS.

Logiciels :

Les durées de vie des logiciels utilisés sont différenciées selon la nature des logiciels concernés (logiciels d'exploitation ou logiciels de bureautique).

Il est admis que les durées d'amortissements appliquées au niveau de chacune des entités du Groupe présentent des différences par rapport aux durées d'amortissement adoptées à l'échelle du Groupe dans la limite d'une fourchette de 2 ans.

Valorisation des logiciels développés en interne :

La direction des Systèmes d'Information Groupe fournit les éléments nécessaires à la valorisation des logiciels développés en interne. Dans le cas où la valorisation n'est pas fiable, aucune immobilisation n'est à enregistrer.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont selon leur valeur enregistrés en charges ou intégrés au coût d'acquisition.

Le suivi de plans d'amortissement distincts entre les comptes PCEC et les comptes IAS/IFRS est effectué dès lors que l'écart est supérieur à 1 000 kMAD.

Goodwill :

Norme :

Coût d'un regroupement d'entreprises :

L'acquéreur doit évaluer le coût d'un regroupement d'entreprises comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, majoré par l'ensemble des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises et minoré par les coûts administratifs généraux.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le Goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit évaluer le Goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « FT » et de IFRS 3, le Groupe a décidé d'arrêter l'amortissement des Goodwill et de ne retraiter que les Goodwill relatifs à des acquisitions intervenues au maximum 3 mois antérieurement à la date de transition (01/01/06).

Les Goodwill correspondants aux différentes acquisitions du Groupe ont fait l'objet d'affectation aux UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) pour les besoins des tests de dépréciation.

Des tests de dépréciation annuels sont effectués pour s'assurer que la valeur comptable des Goodwill est supérieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas contraire, une dépréciation devrait être constatée.

Stocks :

Norme :

Les stocks sont des actifs :

- détenus pour être vendus pendant le cycle normal de l'activité ;
- en cours de production dans le but d'une vente future ;
- sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées au cours du processus de production ou de prestation de services.

Les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal de l'activité, diminué des :

- coûts estimés pour l'achèvement ;
- coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les stocks sont valorisés selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

Contrats de location :

Norme :

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il faut faire la distinction entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;
- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/loué diminué/augmenté des commissions versées/perçues et tout autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE)

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmenté de la valeur résiduelle non garantie,
- et, la valeur d'entrée du bien (= juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux).

Options retenues par Attjariwafa bank :

Pour les contrats de location simple donnés dont les durées sont déterminées et renouvelables par tacite reconduction, aucun retraitement n'est à faire.

Les contrats de location-longue durée sont considérés comme des contrats de location simple.

Les contrats de Leasing sont des contrats de location-financement. Attjariwafa bank est le bailleur. La banque ne comptabilise dans ses comptes que sa part dans le contrat.

A la date de début de contrat, les loyers relatifs aux contrats de location à durée indéterminée et aux contrats de leasing sont actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE). Leur somme correspond au montant initial de financement.

Actifs et passifs financiers :

Norme :

Prêts et créances

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure l'ensemble des commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en prêts et créances.

Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé.

Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

Provision pour dépréciation sur base individuelle :

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'impayés, les pertes sont déterminées sur la base de la somme des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux effectif d'origine du prêt. Les flux futurs tiennent compte de l'évaluation des garanties reçues et des coûts de recouvrement.

Dans le cas d'un prêt sans impayé mais dont des indices objectifs de dépréciation indiquent des difficultés à venir, le Groupe a recours à des statistiques historiques de pertes pour des prêts comparables afin d'estimer et de positionner les flux futurs.

Provisions pour dépréciation sur base collective :

Lorsque le test de dépréciation individuel des créances ne révèle pas l'existence d'indices objectifs de dépréciation, celles-ci sont regroupées par ensembles homogènes et de caractéristiques de risque de crédit similaires, afin d'être soumises à un test de dépréciation collectif.

Emprunt et dépôt

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IAS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée des coûts de transaction et des commissions perçues.

Les dépôts et emprunts classés en IAS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IAS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

Options retenues par Attjariwafa bank :

Prêts & créances

La norme Groupe consiste en l'application du coût amorti à l'ensemble des crédits à plus d'un an en fonction de leur importance significative. Les crédits à moins d'un an sont maintenus au coût historique.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances :

La base de dépréciation individuelle des prêts & créances a maintenu les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002.

La base de dépréciation collective des prêts & créances a été adaptée en fonction de l'activité de chacune des entités du Groupe et a concerné les créances saines.

Provisions individuelles :

Le groupe Attjariwafa bank a développé des modèles statistiques, spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions individuelles sur la base des :

- Historiques de recouvrement des créances en souffrance ;
- Eléments à la disposition des entités de recouvrement pour les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs ;
- Garanties et sûretés détenues.

Provisions collectives :

Le groupe Attjariwafa bank a développé des modèles statistiques spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances saines en créances en souffrance.

Emprunt

Les dettes et dépôts sont ventilés par nature entre les différentes catégories « Passifs financiers » / « Passifs de Trading » / « Passifs à la juste valeur sur option ».

Dépôts

Les dépôts à vue :

Pour les dépôts à vue, le groupe Attjariwafa bank applique la norme IAS 39 §49. La juste valeur d'un dépôt à vue ne peut être inférieure au montant payable sur demande. Elle est actualisée à partir de la première date où le paiement de ce montant pourrait être exigé.

Les dépôts rémunérés :

- Dépôts rémunérés à des taux de marché : la juste valeur correspond à la valeur nominale, sous réserve de la non significativité des coûts marginaux de transaction. Il est nécessaire de conserver les historiques de taux sur 10 ans afin de pouvoir justifier que les taux correspondent à des taux de marché d'origine.
- Dépôts rémunérés à des taux hors marché : la juste valeur est constituée de la valeur nominale et d'une décote.

Les comptes sur carnet :

Le taux appliqué est réglementé pour la grande majorité des établissements de crédit de la place. Il est de ce fait, réputé être un taux de marché.

Par conséquent, pas de retraitement IFRS n'a été prévu pour les comptes sur carnet.

Les produits de collecte doivent être classés dans la catégorie des « autres passifs »

Titres :

Norme :

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- Titres de transaction (Actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;
- Titres disponibles à la vente (Available For Sale – AFS) ;
- Titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity – HTM) ;

- Prêts et créances (catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur).

Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion.

Titres du portefeuille de Transaction : Actifs financiers à la juste valeur par résultat (affectation par nature ou sur option)

Selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Titres du portefeuille « Available For Sale » ou « disponible à la vente »

Cette catégorie de titre concerne : les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme.

Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en « disponibles à la vente » sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, significative et durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative sera enregistrée en résultat.

Titres du portefeuille « Held To Maturity » ou « détenus jusqu'à l'échéance »

La catégorie « Titres détenus jusqu'à l'échéance » est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la déclassification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE). La valeur de recouvrement estimée est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

Titres du portefeuille « Prêts et créances »

La catégorie « Prêts et créances » est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et à l'établissement de l'intention de conserver durablement.

Sa comptabilisation s'opère au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE).

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

Options retenues par Attjariwafa bank :

Classification des portefeuilles

Attjariwafa bank et autres entités hors compagnie d'assurance

Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes:

HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
<ul style="list-style-type: none"> • Portefeuilles de Trading de la salle des marchés (comptabilisés actuellement en titres de placement) 	<ul style="list-style-type: none"> • Bons du Trésor négociables classés en portefeuille de placement • Obligations et autres titres de créances négociables • Titres de participation 	<ul style="list-style-type: none"> • Néant 	<ul style="list-style-type: none"> • Dette CNCA • Dette CIH • Bons socio-économiques • Bons du Trésor non négociables inscrits en comptes chez Bank Al-Maghrib

Assurance :

Norme :

Contrat d'assurance :

Les principales dispositions des contrats d'assurance sont récapitulées ci-après :

- La possibilité de continuer à comptabiliser ces contrats selon les principes comptables actuels, en distinguant les trois contrats d'assurance selon IFRS 4 :
 - Les contrats d'assurance purs ;
 - Les contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices ;
 - Et les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».
- L'obligation de séparer et de comptabiliser en juste valeur par résultat les dérivés incorporés qui ne bénéficieraient pas d'une exemption selon IFRS 4 ;
- L'obligation de mettre en œuvre un test de suffisance des passifs d'assurance comptabilisés et un test de dépréciation relatif aux actifs au titre des cessions en réassurance ;
- Un actif des cessions en réassurance est déprécié, en comptabilisant en résultat cette perte de valeur, si et seulement si :
 - il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre des cessions en réassurance, qui font que la cédante ne recevrait pas l'intégralité des cash flows contractuels ;
 - cet événement a un impact évaluable de façon fiable sur les montants que la cédante recevrait du réassureur.
- L'obligation pour un assureur de conserver les passifs d'assurance dans son bilan jusqu'à leur acquittement, annulation, ou expiration, et de présenter les passifs d'assurance sans les compenser par rapport aux actifs au titre des cessions en réassurance ;
- L'obligation de constater un nouveau passif d'assurance en IFRS 4 « shadow accounting » appelé participation des assurés aux bénéfices différée et qui représente la quote-part revenant aux assurés des plus-values latentes des actifs affectés aux contrats financiers, prise en charge par la norme IAS 39.

Placement de l'assurance :

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs financiers en fonction de l'origine de l'opération et de l'intention de détention :

- Prêts et créances : ces instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti au moyen du taux d'intérêt effectif (TIE) ;
- Instruments financiers en juste valeur par résultat ;
- Investissements détenus jusqu'à l'échéance : ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti ;
- Actifs disponibles à la vente : ce portefeuille est évalué à sa juste valeur.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Contrat d'assurance :

Un test de suffisance de passif a déjà été mis en œuvre par Wafa Assurance qui a fait appel à un actuair externe pour l'évaluation de ses provisions techniques.

La provision pour fluctuations de sinistralité relative aux contrats d'assurance non-vie est à éliminer.

Compte tenu du fait que l'assureur n'est pas tenu de changer ses méthodes comptables relatives aux contrats d'assurance pour éliminer une prudence excessive, la Compagnie n'est pas tenue d'éliminer le surplus de provisionnement tant au niveau des réserves techniques qu'au niveau des provisions pour dépréciation des créances.

Placement de l'assurance :

Wafa Assurance

Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes:

HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
<ul style="list-style-type: none">Les OPCVM non consolidés	<ul style="list-style-type: none">Les actions et parts sociales (CDM, Attijariwafa bank, IAM...);Les participations dans les SCI (Panorama).	<ul style="list-style-type: none">Néant	<ul style="list-style-type: none">Les bons de sociétés de financement et les prêts immobilisésLes bons de trésor et les obligations non cotés

Dérivés :

Norme :

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent »);
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et
- il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank n'utilise pas à ce jour de dérivés de couverture. Il n'est donc pas soumis aux dispositions de la comptabilité de couverture.

L'ensemble des opérations faisant appel à des dérivés (dans leur large panel) est comptabilisé en actifs/passifs à la juste valeur par résultat.

Dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

La norme IAS39 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé.

Le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à sa juste valeur ;
- séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IAS 39 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation en effectuant la différence entre la juste valeur du contrat hybride (= coût) et la juste valeur du dérivé incorporé.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Si le résultat de chiffrage des dérivés incorporés à la juste valeur fait ressortir un impact significatif, le dérivé incorporé est à comptabiliser sous la rubrique trading. Il a été notamment le cas pour l'option de conversion incorporée aux obligations convertibles en actions émises par Attijari bank de Tunisie.

La juste valeur :

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et des paramètres de marché observables :

➔ CAS 1 : instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options. La majorité des dérivés de gré à gré, swaps et options simples, est traitée sur des marchés actifs, leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des Cash Flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

➔ CAS 2 : instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré.

Cas des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée sur la base de la quote-part de la situation nette revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Provisions du passif :

Norme :

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé.

En IFRS, lorsque l'effet est significatif, l'actualisation des Cash Flows à décaisser devient obligatoire dès que l'horizon de la sortie probable des ressources dépasse une année.

Les passifs éventuels, hors regroupements d'entreprises, ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est impérative lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

Options retenues par Attijariwafa bank

- Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques généraux et leur :
- affectation aux natures de risques inhérents ;
- revue de valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IAS/IFRS.

Avantages au Personnel

Norme :

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages.

Typologie des avantages au personnel

Les avantages au personnel sont classés en cinq catégories, selon la nature et les modalités de versement des prestations. On distingue :

- les avantages à court terme ;
- les avantages postérieurs à l'emploi ;
- régimes à cotisations définies ;
- régimes à prestations définies.
- avantages à long terme ;
- indemnités de fin de contrat de travail ;
- avantages sur les capitaux propres.

Avantages postérieurs à l'emploi : régimes à prestations définies

- Écarts actuariels : des écarts actuariels pourront résulter d'augmentations ou de diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant ;
- Méthode du corridor : l'entité doit comptabiliser une fraction de ses écarts actuariels en produits ou en charges si les écarts actuariels cumulés non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent excèdent la plus grande des deux valeurs ci-dessous ;
 - 10 % de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture ;
 - Et, 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.
- Coût des services passés : le coût des services passés est généré lorsque l'entité adopte un régime à prestations définies ou change les prestations à payer en vertu d'un régime existant ;
- Réductions et liquidations : une réduction intervient lorsqu'une entité :
 - Peut démontrer qu'elle s'est engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant d'un régime; ou
 - Change les termes d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits.

Une liquidation intervient lorsqu'une entité conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies ;

Avantages à long terme

Indemnités de fin de contrat de travail

Une entité peut s'engager envers ses employés pour décaisser des Cashs Flows en leur faveur à la fin de leurs contrats de travail respectifs.

Une entité est manifestement engagée à mettre fin à un contrat de travail si et seulement si elle a un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- par la constitution d'une provision en interne ;
- par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses comprennent :

- hypothèses démographiques ;
- le taux attendu de rendement des actifs du régime ;
- taux d'actualisation / taux d'inflation ;
- salaires, avantages du personnel et coûts médicaux.

Options retenues par Attijariwafa bank

Le Groupe Attijariwafa bank a décidé que les prestations de retraites relèvent du régime à contributions définies. Par conséquent, leur comptabilisation ne requiert aucun retraitement IFRS.

Dans le cas de la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), Attijariwafa bank ne dispose pas d'informations suffisantes pour comptabiliser comme tel ce régime multi-employeurs à prestations définies.

D'autre part, le Groupe a comptabilisé des provisions spécifiques à ses engagements envers une partie de son personnel qui ont concernés notamment : les primes de fin de carrière et primes de médailles de travail (Ouissam Achough).

Paiements à base d'action

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraires dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Ces paiements peuvent se faire par attribution d'option de souscription (Stock Option) ou par une offre de souscription d'action au salarié (OPV).

Attijariwafa bank accorde à ses salariés une offre de souscription d'action (OPV), et s'est engagée sur un plan à long terme qui permettra de porter l'actionnariat salarié à 3% du capital de la banque, le but étant de développer une épargne salariale durable et de constituer un surplus de prévoyance sociale.

Pour les offres de souscription d'action aux salariés, une décote est octroyée par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée. La charge de cet avantage est constatée en tenant compte de la période d'incapacité.

Impôt exigible et impôt différé :

Norme :

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible :

- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés. L'IAS interdit l'actualisation des impôts différés.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

Comptabilisation d'impôt différé passif au titre des différences temporaires relatives à des immobilisations incorporelles générées dans le cadre d'un regroupement d'entreprise :

Les écarts d'évaluation liés à des immobilisations incorporelles créées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et non cessibles séparément de l'entreprise acquise génère un impôt différé passif, et ce même si ces immobilisations ont des durées de vie indéfinies.

Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Possibilité de corriger le Goodwill si un impôt différé est identifié après la période admise en IFRS pour la régularisation :

Un actif d'impôt différé considéré comme non identifiable à la date d'acquisition et ultérieurement réalisé, est comptabilisé en résultat consolidé et l'écart d'acquisition est corrigé de manière rétrospective même après l'expiration du délai d'affectation. L'impact de cette correction étant également comptabilisé en résultat consolidé.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

Bilan consolidé IFRS au 31 décembre 2007

(en milliers de dirhams)

ACTIF IFRS	31/12/2007	31/12/2006
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	16 792 773	15 589 251
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	17 464 753	19 589 892
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	20 827 045	19 983 933
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés	21 716 978	21 500 260
Prêts et créances sur la clientèle	119 047 103	91 596 981
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-
Actifs d'impôt exigible	240 450	176 740
Actifs d'impôt différé	684 047	676 592
Comptes de régularisation et autres actifs	6 156 876	5 050 355
Actifs non courants destinés à être cédés	-	50 771
Participations dans des entreprises mises en équivalence	87 971	89 535
Immeubles de placement	755 572	794 983
Immobilisations corporelles	3 283 108	2 972 480
Immobilisations incorporelles	763 429	588 578
Écarts d'acquisition	4 090 987	3 889 964
TOTAL ACTIF IFRS	211 911 091	182 550 315

PASSIF IFRS	31/12/2007	31/12/2006
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	18 138	239 662
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 471 285	2 620 461
Instruments dérivés de couverture	-	-
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	12 496 059	10 184 853
Dettes envers la clientèle	151 662 070	133 990 230
Titres de créance émis	2 527 344	937 582
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôt courant	645 772	512 840
Passifs d'impôt différé	1 232 276	1 637 375
Comptes de régularisation et autres passifs	6 317 045	4 400 022
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	11 788 733	10 331 015
Provisions pour risques et charges	997 238	1 070 557
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	262 050	288 199
Dettes subordonnées	3 337 234	404 365
Capital et réserves liées	7 366 523	7 366 523
Réserves consolidées	6 769 032	5 129 635
- Part du groupe	5 856 005	4 413 207
- Part des minoritaires	913 028	716 428
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	1 270 573	1 045 393
Résultat net de l'exercice	2 749 718	2 391 602
- Part du groupe	2 454 409	2 267 433
- Part des minoritaires	295 308	124 170
TOTAL PASSIF IFRS	211 911 091	182 550 315

Capitaux propres		
. Part du groupe	16 947 510	15 092 557
. Part des intérêts minoritaires	1 208 336	840 597
TOTAL	18 155 847	15 933 154

Compte de résultat consolidé IFRS au 31 décembre 2007

(en milliers de dirhams)

	31/12/2007	31/12/2006
Intérêts et produits assimilés	8 694 705	7 162 833
Intérêts et charges assimilés	3 120 856	2 553 772
MARGE D'INTÉRÊT	5 573 850	4 609 060
Commissions perçues	1 882 616	1 609 402
Commissions servies	175 562	173 787
MARGE SUR COMMISSIONS	1 707 054	1 435 615
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	820 684	1 354 872
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	328 315	197 186
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ	1 148 999	1 552 058
Produits des autres activités	3 556 577	2 643 197
Charges des autres activités	3 193 415	2 824 638
PRODUIT NET BANCAIRE	8 793 065	7 415 292
Charges générales d'exploitation	3 885 326	3 190 671
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	340 095	378 865
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	4 567 643	3 845 756
Coût du risque	-658 591	-2 506
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3 909 052	3 843 249
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-1 565	1 342
Gains ou pertes nets sur autres actifs	7 216	18 377
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	3 914 704	3 862 969
Impôts sur les bénéfices	1 164 986	1 471 367
RÉSULTAT NET	2 749 718	2 391 602
Résultat hors groupe	295 308	124 170
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 454 409	2 267 433
Résultat par action (en dirham)	127,17	117,49
Résultat dilué par action (en dirham)	127,17	117,49

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2007

(en milliers de dirhams)

	Capital (1)	Réserves liées au capital (2)	Actions propres (3)	Réserves et résultats consolidés (4)	Gains ou pertes latents ou différés (5)	Capitaux propres part Groupe (6)	Intérêts minoritaires (7)	Total (8)
Capitaux propres au 31 décembre 2005	1 929 960	5 436 564	-1 486 836	5 515 504	316 654	11 711 846	216 368	11 928 214
Impact des changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2005	1 929 960	5 436 564	-1 486 836	5 515 504	316 654	11 711 846	216 368	11 928 214
Opérations sur capital	-	-	-	1 086 707	-	1 086 707	451 515	1 538 221
Paielements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-10 400	-	-10 400	-	-	-10 400
Dividendes	-	-	-	-643 664	-643 664	-	-41 255	-684 919
Résultat de l'exercice 2006	(A)	-	-	2 267 433	-	2 267 433	124 170	2 391 602
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	(B)	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	(C)	-	-	-62 770	728 739	665 969	80 047	746 016
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat	(A)+(B)+(C)	-	-	14 665	-	14 665	9 752	24 418
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	-48 104	728 739	680 635	89 800	770 434
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31 décembre 2006	1 929 960	5 436 564	-1 497 235	8 177 875	1 045 393	15 092 557	840 597	15 933 154
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2006	1 929 960	5 436 564	-1 497 235	8 177 875	1 045 393	15 092 557	840 597	15 933 154
Opérations sur capital	-	-	-	118 343	-	118 343	31 030	149 372
Paielements fondés sur des actions	-	-	-	-106 029	-	-106 029	-	-106 029
Opérations sur actions propres	-	-	-230 121	393 661	-	163 540	-	163 540
Dividendes	-	-	-	-814 130	-	-814 130	-66 389	-880 519
Résultat de l'exercice 2007	(D)	-	-	2 454 409	-	2 454 409	295 308	2 749 718
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	(E)	-	-	-211 520	225 180	13 660	66 329	79 989
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	(F)	-	-	27 382	-	27 382	-2 108	25 274
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat	(D)+(E)+(F)	-	-	-184 138	225 180	41 042	64 221	105 263
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	-2 221	225 180	-2 221	43 568	41 347
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31 décembre 2007	1 929 960	5 436 564	-1 727 356	10 037 770	1 270 573	16 947 510	1 208 336	18 155 846

Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2007

(en milliers de dirhams)

ACTIF IFRS	31/12/2007	31/12/2006
Résultat avant impôts	3 914 704	3 862 969
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	340 095	378 865
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	8 951	110 464
+/- Dotations nettes aux provisions	754 352	230 740
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	1 565	-1 342
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-746 972	-1 179 996
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-
+/- Autres mouvements	41 564	31 399
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	399 554	-429 871
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	959 833	-2 985 699
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-9 710 709	6 384 701
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	4 066 800	-5 223 654
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-	-
- Impôts versés	69 223	-97 601
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-4 614 852	-1 922 253
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-300 595	1 510 845
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-38 285	-325 110
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-35 334	18 314
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-754 807	-260 161
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-828 427	-566 958
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-880 519	-684 919
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	4 404 896	-480 784
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	3 524 377	-1 165 702
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-12 298	-212
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 383 058	-222 026
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	19 538 995	19 761 021
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	15 349 588	12 475 906
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4 189 407	7 285 115
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	21 922 053	19 538 995
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	16 774 635	15 349 588
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5 147 418	4 189 407
Variation de la trésorerie nette	2 383 058	-222 026

Extrait des notes annexes au 31 décembre 2007

Actifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2007

(en milliers de dirhams)

	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-
Valeur reçus en pension	-	81
Effets publics et valeurs assimilées	45 332	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 278 260	-
• Titres cotés	1 288 466	-
• Titres non cotés	3 989 794	-
Actions et autres titres à revenu variable	8 434 893	-
• Titres cotés	8 333 402	-
• Titres non cotés	101 491	-
Instruments dérivés	3 599 221	-
Créances rattachées	106 967	-
Juste valeur au bilan	17 464 673	81

Actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2007

(en milliers de dirhams)

	31/12/2007	31/12/2006
Titres évalués à la juste valeur		
Effets publics et valeurs assimilés	11 505 051	10 354 803
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 891 981	3 393 036
• Titres cotés	173 805	-
• Titres non cotés	2 718 175	3 393 036
Actions et autres titres à revenu variable	2 291 011	3 461 175
• Titres cotés	2 162 470	3 429 007
• Titres non cotés	128 540	32 177
Titres de participations non consolidés	4 139 003	2 774 919
Total des titres disponibles à la vente	20 827 045	19 983 933

Les actifs financiers disponibles à la vente détenus par Wafaassurance s'élèvent à 6 411 millions de dirhams à fin décembre 2007 contre 5 386 millions de dirhams à fin décembre 2006.

Les titres cotés ont atteint un montant de 1 689 millions de DH en 2007 contre 2 750 millions de DH en 2006 tandis que les titres non cotés se sont établis à 880 millions de DH contre 307 millions de DH en 2006.

Prêts et créances sur les établissements de crédit au 31 décembre 2007

(en milliers de dirhams)

	31/12/2007	31/12/2006
Établissements de crédits		
Comptes et prêts	19 474 770	19 007 277
Valeurs reçues en pension	34 612	-
Prêts subordonnés	-	-
Autres prêts et créances	1 959 879	2 312 036
Total en principal	21 469 261	21 319 313
Créances rattachées	247 717	180 948
Provisions	-	-
Valeur nette	21 716 978	21 500 260
Opérations internes à Attijariwafa bank		
Comptes ordinaires	1 868 189	564 816
Comptes et avances à terme	15 036 741	11 407 921
Prêts subordonnés	447 128	-
Créances rattachées	21 443	-

Prêts et créances sur les établissements de crédit au 31 décembre 2007

(en milliers de dirhams)

Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédits par zone géographique	31/12/2007	31/12/2006
Maroc	16 148 543	12 841 117
Tunisie	220 927	209 347
Sénégal	197 770	20 492
Europe	980 067	3 579 571
Autres	3 921 953	4 668 785
Total en principal	21 469 261	21 319 313
Créances rattachées	247 717	180 948
Provisions	-	-
Valeurs nettes au bilan	21 716 978	21 500 260

Prêts et créances sur la clientèle au 31 décembre 2007

(en milliers de dirhams)

	31/12/2007	31/12/2006
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	27 030 144	24 645 467
Autres concours à la clientèle	70 097 354	52 178 700
Valeurs reçues en pension	1 204 703	1 398 908
Comptes ordinaires débiteurs	18 175 260	13 576 993
Total en principal	116 507 462	91 800 068
Créances rattachées	880 043	797 809
Provisions	6 211 227	6 977 711
Valeur nette	111 176 278	85 620 165
Opérations de crédit bail		
Crédit-bail immobilier	954 294	607 868
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	7 281 496	5 725 906
Total en principal	8 235 790	6 333 774
Créances rattachées	10 454	10 623
Provisions	375 367	367 582
Valeur nette	7 870 876	5 976 816
Total	119 047 103	91 596 981

Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2007

(en milliers de dirhams)

	31/12/2007				31/12/2006			
	Encours sains	Encours dépréciés	Provisions individuelles	Provisions collectives	Encours sains	Encours dépréciés	Provisions individuelles	Provisions collectives
Maroc	99 901 056	5 786 620	4 808 525	253 148	76 731 323	6 195 723	5 298 552	264 371
Tunisie	10 985 017	2 091 499	1 322 069	60 903	7 942 326	3 245 966	1 763 348	14 096
Sénégal	552 105	240 899	133 991	19 232	19 232	-	-	-
Europe	1 240 038	8 747	8 009	-	930 551	5 909	4 926	-
Autres	3 906 370	30 900	-	-	3 051 484	11 328	-	-
Total en principal	116 584 586	8 158 665	6 272 594	314 052	88 674 917	9 458 926	7 066 826	278 467
Créances rattachées	890 497	-	-	-	808 432	-	-	-
Provisions	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au bilan	117 475 082	8 158 665	6 272 594	314 052	89 483 348	9 458 926	7 066 826	278 467

Provisions pour risques et charges au 31 décembre 2007

(en milliers de dirhams)

	Stock au 31/12/2006	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	Stock au 31/12/2007
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature	251 608	152	44 352	-	63 417	-1 751	230 944
Provision pour engagements sociaux	231 517	1 929	409	-	28 592	-1 167	204 096
Provision pour litige et garanties de passif	150 663	-	100 336	-	13 248	-24 330	213 421
Provision pour risques fiscaux	242 000	-	-	214 650	27 350	-	-
Provision pour impôts	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	194 769	15 166	206 131	-	18 286	-49 003	348 777
Provisions pour risques et charges	1 070 557	17 247	351 228	214 650	150 894	-76 251	997 238

Information sectorielle

L'information sectorielle d'Attijariwafa bank est articulée autour des pôles d'activité suivants :

- Banque Maroc, Europe et zone Offshore comprenant Attijariwafa bank SA, Attijariwafa bank Europe, Attijari International bank ainsi que les Holdings portant des participations dans les filiales consolidées par le Groupe
- Sociétés de financement spécialisées comprenant les filiales marocaines de crédits à la consommation, crédits immobiliers, Leasing, Factoring et transfert d'argent cash
- Banque de détail à l'international comprenant Attijari bank Tunisie et Attijari bank Sénégal.
- Assurance et immobilier comprenant notamment Wafa Assurance.

Information par pôle d'activité au 31 décembre 2007

(en milliers de dirhams)

BILAN 2007	Banque Maroc, Europe et zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	TOTAL
Total Bilan	158 887 896	18 342 868	15 990 025	18 690 302	211 911 091
dont					
Éléments d'Actif					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	11 111 019		6 262 808	90 927	17 464 753
Actifs disponibles à la vente	12 238 021	2 276	6 318 072	2 268 675	20 827 045
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	20 235 335	565 867	-21 563	937 339	21 716 978
Prêts et créances sur la clientèle	91 019 293	14 913 700	637 255	12 476 855	119 047 103
Immobilisations corporelles	2 377 885	461 741	30 993	412 489	3 283 108
Éléments du Passif					
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 826 125	4 699 004	21 056	949 873	12 496 059
Dettes envers la clientèle	137 102 423	292 950	676	14 266 021	151 662 070
Provisions techniques des contrats d'assurance			11 788 733		11 788 733
Dettes subordonnées	3 070 622	202 919		63 693	3 337 234
Capitaux propres	13 871 154	992 929	3 080 073	211 691	18 155 847

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES 2007	Banque Maroc, Europe et zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	Éliminations	TOTAL
Marge d'intérêt	3 994 221	938 292	150 427	490 909		5 573 850
Marge sur commissions	1 314 884	302 774	-26 357	295 644	-179 891	1 707 054
Produit net bancaire	5 774 905	1 444 699	758 305	844 398	-29 244	8 793 065
Charges de fonctionnement	2 648 797	525 733	246 572	493 469	-29 244	3 885 326
Résultat d'exploitation	2 590 743	734 551	481 938	101 820		3 909 052
Résultat net	1 728 695	439 594	474 920	106 508		2 749 718
Résultat net part du Groupe	1 686 710	335 432	376 264	56 004		2 454 409

Immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2007

(en milliers de dirhams)

	2007			2006		
	Valeur Brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Terrains et constructions	2 180 170	548 025	1 632 146	2 369 622	603 979	1 765 642
Équip. mobilier, installation	2 112 929	1 429 814	683 115	1 920 407	1 439 422	480 985
Biens mobiliers donnés en location	389 571	57 754	331 817	292 709	56 206	236 503
Autres immobilisations	1 136 904	500 873	636 030	850 229	360 879	489 350
Total Immobilisations corporelles	5 819 573	2 536 466	3 283 108	5 432 966	2 460 486	2 972 480
Logiciels informatiques acquis	462 451	133 787	328 664	594 548	116 351	478 198
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	731 304	296 540	434 764	403 097	292 716	110 381
Total Immobilisations incorporelles	1 193 755	430 327	763 429	997 645	409 067	588 578

Passifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2007

(en milliers de dirhams)

	31/12/2007	31/12/2006
Valeurs données en pension	7 728	830 236
Instruments dérivés	2 463 557	1 790 225
Juste valeur au bilan	2 471 285	2 620 461

Dettes envers les établissements de crédit au 31 décembre 2007

(en milliers de dirhams)

	31/12/2007	31/12/2006
Établissements de crédits		
Comptes et emprunts	9 023 375	9 917 677
Valeurs données en pension	3 185 916	99 940
Total en principal	12 209 291	10 017 617
Dettes rattachées	286 768	167 237
Valeur au bilan	12 496 059	10 184 853
Opérations internes à AWB		
Comptes ordinaires créditeurs	985 145	1 192 521
Comptes et avances à terme	16 319 184	12 155 819
Dettes rattachées	-	5 185

Ventilation des dettes envers la clientèle par zone géographique

(en milliers de dirhams)

	31/12/2007	31/12/2006
Maroc	106 015 142	94 821 652
Tunisie	11 886 659	11 262 322
Sénégal	1 735 805	29 873
Europe	1 210 965	836 158
Autres	30 330 065	26 571 283
Total en principal	151 178 637	133 521 288
Dettes rattachées	483 433	468 942
Valeur au bilan	151 662 070	133 990 230

Dettes envers la clientèle au 31 décembre 2007

(en milliers de dirhams)

	31/12/2007	31/12/2006
Comptes ordinaires créditeurs	100 523 137	82 376 784
Comptes d'épargne	39 127 913	43 055 504
Autres dettes envers la clientèle	6 161 054	4 708 901
Valeurs données en pension	5 366 534	3 380 100
Total en principal	151 178 637	133 521 289
Dettes rattachées	483 433	468 942
Valeur au bilan	151 662 070	133 990 230

Commissions nettes au 31 décembre 2007

(en milliers de dirhams)

	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	868 039	90 847	777 192
avec les établissements de crédit	11 306	35 879	-24 573
avec la clientèle	400 269	-	400 269
sur titres	225 821	11 027	214 794
de change	13 549	0	13 549
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	217 094	43 941	173 153
Prestation de services bancaires et financiers	1 014 577	84 715	929 862
Produits nets de gestion d'OPCVM	288 609	16 007	272 602
Produits nets sur moyen de paiement	532 836	66 444	466 392
Assurance	53 971	-	53 971
Autres	139 161	2 264	136 897
Produits nets de commissions	1 882 616	175 562	1 707 054

Marge d'Intérêt au 31 décembre 2007

(en milliers de dirhams)

	31/12/2007			31/12/2006		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	6 822 577	2 112 788	4 709 789	5 519 297	1 767 170	3 752 128
Comptes et prêts / emprunts	6 165 598	1 984 192	4 181 406	4 999 321	1 700 877	3 298 444
Opérations de pensions	20 274	105 723	-85 449	5 701	18 690	-12 989
Opérations de location-financement	636 705	22 873	613 832	514 275	47 603	466 672
Opérations interbancaires	1 016 389	691 834	324 555	793 753	580 557	213 196
Comptes et prêts / emprunts	1 009 974	685 223	324 751	790 430	580 557	209 873
Opérations de pensions	6 415	6 610	-196	3 323	3 323	3 323
Emprunts émis par le groupe		316 234	-316 234		206 046	-206 046
Actifs disponibles à la vente	855 740		855 740	849 783		849 783
Actifs détenus jusqu'à échéance						
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	8 694 705	3 120 856	5 573 850	7 162 833	2 553 772	4 609 060

Coût de risque au 31 décembre 2007

(en milliers de dirhams)

	31/12/2007	31/12/2006
Dotations aux provisions	-856 955	-85 147
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-506 137	-57 872
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions engagements par signature	-44 352	
Autres provisions pour risques et charges	-306 467	-27 275
Reprises de provisions	1 590 364	546 702
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 253 413	500 203
Reprises de provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Reprises de provisions engagements par signature	63 417	7 293
Reprise des autres provisions pour risques et charges	273 534	39 205
Variation des provisions	-1 392 000	-464 061
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)		
Pertes pour risque de contrepartie des actifs détenus jusqu'à l'échéance		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-118 147	-113 295
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-1 202 752	-453 594
Décote sur les crédits restructurés		
Récupérations sur prêts et créances amorties	143 548	102 828
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes	-214 650	
Coût du risque	-658 591	-2 506

Informations complémentaires :

Regroupements d'entreprises :

- Acquisition de la banque Sénégal-tunisienne :

1/ Au cours de l'exercice 2007, Attijariwafa Bank a procédé à l'acquisition de 66.67 % du capital de la banque Sénégal-Tunisienne (BST) pour 258 millions de dirhams.

L'intégration globale de la BST a conduit à la comptabilisation d'un écart d'acquisition, à l'actif du bilan, de l'ordre de 182 millions de dirhams déterminé provisoirement.

2/ Il a été procédé au cours du deuxième semestre de l'exercice 2007, à la fusion de la société BST avec la société Attijariwafa Bank Sénégal, étant l'une et l'autre contrôlées par Attijariwafa bank. Ce, dans l'objectif de regrouper l'ensemble des activités des guichets des deux banques, en vue d'offrir à la clientèle, un réseau plus étendu fonctionnant sous une marque et selon des méthodes identiques.

À l'issue de cette opération Attijariwafa Bank détient 71.43 % de la nouvelle entité dénommée Attijariwafa Bank Sénégal consolidée, également, par la méthode de l'intégration globale.

Dettes subordonnées émises en 2007 :

En date du 14 février 2007, Attijariwafa bank a reçu l'aval du CDVM pour l'émission de deux emprunts obligataires subordonnés d'un montant global de 2 milliards de dirhams, réservés aux investisseurs institutionnels. Chacun des deux emprunts est scindé en 10 000 obligations de 100 000 DH à maturité de 7 ans. Le taux d'intérêt nominal des deux emprunts a été fixé à 3,85%, soit une prime de risque de 60 points de base.

Le 12 novembre 2007, Attijariwafa bank a émis deux emprunts obligataires subordonnés d'un montant de 1 milliard de dirhams réparti en deux emprunts l'un côté à la Bourse de Casablanca d'un montant de 800 millions de dirhams et le second non côté d'un montant de 200 millions de dirhams. La dette subordonnée s'étale sur une durée de 10 ans avec un taux nominal de 5,10% et une prime de risque de 80 points de base.

Le capital et résultat par action

1/ Nombre d'actions et valeurs nominales :

Au 31 décembre 2007, le capital d'Attijariwafa bank est constitué de 19 299 596 actions de 100 DH de nominal.

2/ Actions Attijariwafa bank détenues par le Groupe :

À fin décembre 2007, le Groupe Attijariwafa bank détenait 1 455 702 actions Attijariwafa bank représentant un montant global de 1 727 356 KDH qui vient en réduction des capitaux propres.

3/ Résultat par action :

La banque n'a pas d'instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Résultat par action	127,17	117,49
Résultat dilué par action	127,17	117,49

Une gestion moderne et performante des risques

Mission et organisation de la gestion des risques

La démarche d'Attijariwafa bank en matière de gestion des risques s'inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies au niveau international ainsi qu'aux recommandations des autorités de tutelles. La gestion des risques du Groupe est centralisée au niveau de la Gestion Globale des Risques (GGR), indépendante des Pôles et Métiers et rapportant directement à la Présidence.

La GGR a pour principale mission de veiller à couvrir et à superviser l'ensemble des risques inhérents aux activités du Groupe, de les contrôler et les mesurer. Elle est articulée autour des entités suivantes : Risque de Crédit, Risque de Marché et Risque Opérationnel.

Risque de Crédit

Le risque de crédit et de contrepartie correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés.

La mission principale de cette entité consiste en amont à analyser et à instruire les demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente de la Banque. En aval, elle examine régulièrement l'ensemble des engagements, les états hebdomadaires des autorisations et utilisations, relève les dépassements et les impayés et suit avec le réseau la récupération de ces créances.

Politique de crédit :

La politique de crédit du Groupe Attijariwafa bank s'appuie sur un certain nombre de principes généraux à savoir : la déontologie, l'indépendance des risques, la responsabilité des risques, la collégialité des décisions, le suivi et une rémunération adéquate.

De même, le Groupe procède à un examen régulier avec des actions correctives sur les éventuelles concentrations à travers une analyse prospective de la diversification par contrepartie, de la diversification sectorielle et de la répartition par zone géographique.

Procédures :

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui implique de recueillir l'avis conforme d'un représentant de la fonction risque nommément désigné.

Les délégations de compétence se déclinent en montant de risques variant selon les catégories de notes internes et les spécificités de métiers.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit. Les exceptions impliquent le recours au niveau de l'autorité supérieure.

Le processus d'octroi de crédit passe par un certain nombre de procédures. Après une première évaluation du contact au niveau de la force de vente, une proposition de crédit est ensuite adressée à la GGR. Un deuxième diagnostic complet de la relation est effectué pour la prise de décision.

L'octroi de crédits aux personnes morales apparentées obéit aux mêmes règles et procédures appliquées que la clientèle ordinaire.

Les garanties retenues pour la couverture du risque de crédits sont évaluées simultanément lors de l'évaluation de la proposition de crédit. Cette évaluation s'effectue via un certain nombre d'informations et documents requis dans le cadre du processus d'instruction de toute proposition de crédit.

L'entité « Surveillance et Contrôle des Risques de Crédit » veille en permanence, dans une optique préventive, à la santé et à la qualité des engagements de la banque.

Fonction clé dans le processus de maîtrise des risques, cette gestion préventive consiste à anticiper les situations de dégradation des risques et à y apporter les ajustements appropriés.

Notation interne :

Le système de notation interne, qui remonte à 2003, fait actuellement partie intégrante du processus d'évaluation et de décision de crédit. Ainsi, lors du traitement de la proposition de crédit, une confirmation de la notation est effectuée en accord avec l'instance de décision. Les niveaux de délégation des compétences en termes de décisions de crédit sont d'ailleurs fonction de la notation risque.

Dans le cadre de la maintenance de ce système de notation du Groupe Attijariwafa bank, un premier Backtesting du modèle de notation interne a été finalisé en 2007 au niveau du segment « Corporate-Grande Entreprise & la grande PME ». L'objectif du Backtesting étant de tester le pouvoir prédictif du modèle de notation et de s'assurer de la bonne calibration des probabilités de défauts.

Risque Marché

Le risque de marché est le risque de perte lié aux évolutions des taux d'intérêt, des taux de change, de liquidité, etc.

L'entité « Risque de marché » se consacre à détecter, à analyser et à suivre les différentes positions de la Banque en matière de taux et de devises, de rationaliser ses positions par des autorisations formalisées et d'être en alerte à toute déviation de ses positions.

Le processus de gestion des risques comporte quatre étapes essentielles faisant intervenir plusieurs entités : l'identification des risques, la mesure des risques, le suivi des risques et le contrôle des risques.

Les principaux risques de marchés sont :

Le risque de liquidité : C'est le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pouvoir liquider ou compenser une position en raison de la situation du marché.

Le risque de taux : Il correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché.

Le risque de change : Ce risque correspond au risque de variation d'une position ou d'un instrument financier du fait de l'évolution des cours de change sur le marché.

Le risque actions : Il résulte de la variation de la valeur d'un portefeuille d'actions suite à une évolution défavorable des cours de bourse.

Le risque sur les produits de base : Ce risque découle de la variation de positions suite à une évolution défavorable des prix des matières premières sur les différents marchés sur lesquels la banque intervient.

Le risque règlement - livraison : C'est le risque encouru dans le cadre de l'échange simultané et non sécurisé de deux actifs (devises, titres...), il est lié à la concomitance des échanges de flux titres ou espèces entre la banque et sa contrepartie.

Dans le cadre de la gestion

Afin de maîtriser ces risques, des limites ont été fixées par le Comité Risques de Marchés pour chaque type d'exposition pour une année. Cela dit, elles peuvent être révisées en fonction des besoins des lignes de produits et pour tenir compte des évolutions des marchés.

Aussi, le comité des risques de marché a instauré un système de stop loss par produit (change, taux, actions...). ce système repose sur la clôture immédiate de la position au cas où le trader atteint les niveaux de pertes maximales fixés par le Comité.

Sur un autre registre et pour répondre à une exigence réglementaire de Reporting, Attijariwafa bank a opté pour l'acquisition d'une solution informatique « Fermat » pour répondre à des besoins internes et réglementaires en matière de calcul des exigences des fonds propres relatives au risque de marché, le calcul du ratio de solvabilité, la mesure des risques de marché encourus...

Au courant de l'année 2007, la banque a mis en place la méthode standard [Bâle II] avec l'outil Fermat. Outre cet outil, la banque a développé en interne des applications pour mesurer et quantifier les risques de marché sur les différents produits de la salle des marchés.

Dans le cadre de la méthodologie de mesure du risque marché, la banque a développé les méthodes suivantes :

Mesure en VaR

Le modèle VaR couvre le risque de taux dirham, le risque de change au comptant et à terme ainsi que le risque sur les titres de propriété. Il s'agit d'une application en interne qui repose sur l'implémentation de la méthode RiskMetrics développée par JP Morgan.

La gestion globale des risques produit quotidiennement un Reporting détaillé qui retrace le calcul et l'évolution de la VaR, le contrôle des limites réglementaires et internes.

Back-Testing

Ce modèle est une technique pour tester la validité du modèle de calcul de la VaR. Il consiste à se baser sur des opérations historiques de calcul de la VaR et de voir par la suite si cette VaR encadre réellement la perte potentielle réalisée en la comparant au P&L théorique.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme étant le risque de pertes directes ou indirectes résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes ou résultant d'événements extérieurs. Le risque opérationnel est inhérent à chacun des métiers des activités de la banque. Sa gestion repose sur un dispositif de prévention, de contrôle et de couverture qui intègre des procédures détaillées, une surveillance permanente auxquelles s'ajoutent des missions d'aide et d'inspection générale.

Afin de répondre aux directives de Bank Al-Maghrib et aux recommandations du comité de Bâle, l'entité « Risque Opérationnel » a entrepris, en 2006, une étude et une démarche projet visant la mise en place d'un dispositif complet en matière de gestion des risques opérationnels.

La conception du dispositif visé s'appuie sur un ensemble de principes qui correspondent aux bonnes pratiques pour la gestion des risques opérationnels. Il s'agit de déployer au sein de notre institution une démarche complète, transversale, intégrée et outillée qui intègre des cartographies des processus, des risques et des contrôles cibles, une base de collecte et d'historisation des incidents de risque opérationnel, des Reportings consolidés ainsi qu'une harmonisation des outils pour la gestion des risques et du contrôle interne.

Gestion Actif Passif

La gestion du risque de taux structurel et de liquidité de la banque relève du périmètre de la Fonction Actif- Passif (ALM).

Cette dernière identifie, quantifie et informe la direction générale du niveau de risque encouru et des possibilités de gestion y afférentes.

L'organe central de gestion du risque de taux global au sein du Groupe Attijariwafa bank est le Comité ALM.

Les principales missions du Comité ALM sont :

- revue et analyse d'une situation récente du bilan et de son évolution en termes de risques de liquidité, de taux et de change ;
- revue des ratios réglementaires et de leurs perspectives d'évolution ;
- examen et validation des plans d'actions recommandés pour la période à venir, et notamment :
 - actions prévues pour le financement à moyen et long terme ;
 - évolution du portefeuille d'investissement et de placement ALM ;
 - grandes orientations commerciales en termes de maturité et de taux ;
- toute autre action visant la couverture, l'atténuation des risques de liquidité, de taux, de change ; ou de maintien de la conformité des ratios réglementaires ;
- fixation et contrôle des limites et des conventions ALM ;
- organisation et suivi de la fonction ALM de la banque et des filiales.

Perspectives

Le Groupe Attijariwafa bank compte adopter une démarche profonde de conduite de changement des processus métiers de la banque visant, notamment à :

- garantir la fiabilité de l'information sur les risques consolidés et les données nécessaires au calcul des indicateurs réglementaires et économiques ;
- disposer d'une vue client unique au niveau Groupe intégrant l'ensemble des engagements bilan et hors bilan, les limites de crédit, les garanties, les sûretés, la notation, les dispositions contractuelles, etc ;
- mettre à niveau la gestion opérationnelle des risques (Watch-List, prévention, gestion du défaut, etc ;
- intégrer la prise en compte des évolutions dans l'exploitation commerciale pour la sélection des engagements (rating, etc), la décision de crédit et le Pricing des opérations de crédit ;
- décliner les impacts organisationnels (rapprochement Risques et Finance, séparation des activités d'origine de celle de gestion du crédit, etc).

Périmètre de consolidation

Dénomination	Secteur d'activité	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
ATTIJARIWAFABANK	Banque					Maroc	Top		
ATTIJARIWAFAEUROPE	Banque					France	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIINTERNATIONALBANK	Banque					Maroc	IG	50,00%	50,00%
ATTIJARIBANKSÉNÉGAL	Banque			(1)	(6)	Sénégal	IG	71,43%	71,43%
ATTIJARIBANKTUNISIE	Banque					Tunisie	IG	54,56%	45,66%
WAFASALAF	Crédit à la consommation					Maroc	IG	65,94%	65,94%
WAFABAIL	Leasing					Maroc	IG	97,83%	97,83%
WAFAIMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIIMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIFACTORINGMAROC	Factoring					Maroc	IG	75,00%	75,00%
WAFACASH	Activités Cash					Maroc	IG	98,46%	98,46%
WAFALLD	Location longue durée					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIFINANCESCORP.	Banque d'affaire					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFAGESTION	Gestion d'actif					Maroc	IG	66,00%	66,00%
ATTIJARIINTERMEDIATION	Intermédiation boursière					Maroc	IG	100,00%	100,00%
FINANZIARIA SPA	Société financière		(2)			Italie	IG	100,00%	100,00%
WAFASSURANCE	Assurance					Maroc	IG	79,23%	79,23%
FCP SÉCURITE	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
FCP OPTIMISATION	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
FCP STRATÉGIE	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
FCP EXPANSION	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
FCP FRUCTI VALEURS	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
BCM CORPORATION	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFACORP	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
OGM	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ANDALUMAGHREB	Holding					Espagne	IG	83,70%	83,70%
MOUSSAFIRHOTELS	Hôtellerie					Maroc	MEE	33,34%	33,34%
SUD SICAR	Capital risque					Tunisie	IG	30,70%	30,70%
PANORAMA	Société immobilière					Maroc	IG	79,23%	79,23%

A) Mouvements intervenus au premier semestre 2006)

B) Mouvements intervenus au second semestre 2006)

C) Mouvements intervenus au premier semestre 2007)

D) Mouvements intervenus au second semestre 2007)

1 - Acquisition. 7 - Changement deméthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale.

2 - Création, franchissement de seuil. 8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.

3 - Entrée de périmètre IFRS. 9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.

4 - Cession. 10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle.

5 - Déconsolidation. 11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.

6 - Fusion entre entités consolidées. 12 - Reconsolidation.



37 Bd. Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca - MAROC



288, Bd Zerktouni
20000 Casablanca - MAROC

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISoire DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDÉS

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du bilan et du compte de produits et charges consolidés de Attijariwafa bank et ses filiales (Groupe Attijariwafa bank) couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, préparés en appliquant le référentiel comptable IFRS en vigueur au 31 décembre 2007. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2006 retraitées selon les mêmes règles à l'exception de la norme IFRS 3 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, a été appliquée rétrospectivement à compter du 30 septembre 2005.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes consolidés susmentionnés ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de Attijariwafa bank et ses filiales (Groupe Attijariwafa bank) au 31 décembre 2007, ni du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS en vigueur au 31 décembre 2007.

Casablanca, le 12 mars 2008

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI
Associé

DELOITTE AUDIT

Fawzi BRITEL
Associé